



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Restructuration

Question orale n° 1168

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la reconversion du site militaire de Lure en Haute-Saône. Le 17 juillet dernier, le Gouvernement annonçait la dissolution, pour l'été 1997, du 1er régiment de dragons implanté à Lure depuis 1963. Cette sous-préfecture de 10 000 habitants craignait alors, à juste titre, de subir un choc économique et social terrible. D'autant que le représentant de l'État dans le département annonçait simultanément que rien n'était prévu pour compenser le départ du régiment luron ! C'est pourquoi, le maire de Lure et les élus locaux, toutes tendances confondues, ont appelé, en plein mois de juillet, les habitants du secteur à manifester leur colère et leur indignation. La mobilisation n'a pas été vaine, semble-t-il, puisque M. Klingler, délégué interministériel aux restructurations militaires, examina attentivement la situation locale et le Gouvernement fit rapidement savoir qu'il délocaliserait à Lure un escadron de la gendarmerie mobile, au moins pour compenser le départ des cadres militaires d'active et de leurs familles. Ces premières réponses gouvernementales encourageantes n'ont pas dissipé toutes les inquiétudes. M. Jean-Pierre Michel souhaite se faire le porte-parole du maire de Lure et de tous les habitants et obtenir des réponses précises aux questions suivantes : la ville de Lure recevra-t-elle de l'État les subventions exceptionnelles indispensables pour reconvertir ses installations militaires non utilisées par l'escadron de gendarmerie. Le Gouvernement accepterait-il le surclassement de cette commune entre le prochain recensement et le suivant pour le calcul des dotations budgétaires annuelles de l'État ? Cette période transitoire permettrait de donner une chance à la ville de Lure, de retrouver son niveau de population municipale qui va être amputé de 600 personnes du contingent dans moins d'un an. Quelles aides spécifiques seront accordées aux entreprises en difficulté et aux créations d'activités nouvelles dans ce secteur relativement éloigné des grands centres urbains et durement touché par la crise économique ? Une étude sur la reconversion économique et sur l'élaboration de programmes de développement économique peut-elle être financée par l'État ? Par ailleurs, il souligne que la volonté de développement ne manque pas aux élus locaux et qu'un projet de communauté de communes est en gestation autour de la ville de Lure. Il revient à l'État de donner un signal fort en faveur de l'aménagement du territoire en annonçant par exemple : la modernisation de la ligne SNCF Paris-Bale et la construction du tronçon autoroutier Langres-Belfort, afin de redonner l'espoir à une ville et à un département, trop souvent oubliés.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Michel a présenté une question no 1168.

La parole est à M. Jean-Pierre Michel, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Michel. Le 17 juillet dernier, le ministre de la défense annonçait, dans le cadre de la restructuration militaire, la dissolution, pour l'été 1997, du 1er régiment de dragons implanté à Lure depuis 1963. Cette petite sous-préfecture de 10 000 habitants craignait alors, à juste titre, de subir un choc économique et social terrible, d'autant que le représentant de l'État dans le département, à la même période, annonçait que rien n'était prévu pour compenser le départ de ce régiment. C'est pourquoi le maire de Lure, les élus locaux, de toutes tendances politiques, ont appelé les habitants, à la fin du mois de juillet, à manifester leur colère et leur indignation.

La mobilisation de tous les élus du département n'a pas été vaine, semble-t-il, puisque M. Klinger, délégué interministeriel aux restructurations militaires, vint dans le département, examina attentivement la situation locale et le Gouvernement fit rapidement savoir qu'il délocaliserait à Lure un escadron de la gendarmerie mobile pour compenser au moins le départ des cadres militaires d'active et de leurs familles.

Cette réponse gouvernementale est encourageante, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous en prenons acte avec satisfaction. Toutes les inquiétudes et toutes les interrogations n'ont pas pour autant disparu, et, en accord avec le maire de Lure, qui est aussi mon suppléant, je vous pose aujourd'hui quelques questions complémentaires très précises dont les réponses seront de nature à orienter les élus lurons pour leurs futurs investissements et pour la confection de leur budget.

La ville de Lure recevra-t-elle de l'Etat les subventions exceptionnelles indispensables pour reconvertir les installations militaires qui ne seront pas utilisées par l'escadron de gendarmerie ? En effet, l'emprise fait plus de deux hectares et, vraisemblablement, l'escadron de gendarmerie ne les occupera pas.

Le Gouvernement acceptera-t-il le surclassement de cette commune entre le prochain recensement et le suivant pour le calcul des dotations budgétaires annuelles de l'Etat ? En effet, cette période transitoire permettrait de donner à la ville de Lure une chance de retrouver son niveau de population municipale - il va être amputé de quelque six cents appelés du contingent qui étaient recensés.

Des aides spécifiques seront-elles accordées pour aider les entreprises en difficulté et pour favoriser la création d'activités nouvelles dans ce secteur relativement éloigné des grands centres urbains et durement touché par la crise économique ?

Une étude sur la reconversion économique et sur l'élaboration de programmes de développement économique peut-elle être financée par l'Etat ?

Sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, que la volonté ne manque pas aux élus locaux, qu'un projet de communauté de communes est en gestation autour de la ville de Lure et qu'il devrait aboutir à la fin de cette année. L'Etat doit, à mon avis, donner un signal fort en faveur de l'aménagement du territoire dans cette région, car deux questions se posent, non seulement à Lure mais aussi à l'ensemble du secteur: la modernisation de la ligne SNCF Paris-Bale et la construction d'un tronçon autoroutier entre Langres et Belfort. Si le Gouvernement prenait des décisions dans ce sens, il redonnerait un grand espoir à une ville et à un département qui se sentent quelquefois oubliés, malgré la qualité de leurs parlementaires. (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, comme vous le soulignez à juste titre, la question ouverte par la dissolution du 1<sup>er</sup> régiment de dragons stationné à Lure a déjà reçu un élément de réponse substantiel avec le transfert dans cette ville d'un escadron de gendarmerie mobile fort de 120 personnels accompagnés de leur famille.

Au-delà de cette première action, il est clair que, comme sur les autres sites concernés par des mesures se traduisant par l'abandon total ou partiel d'une emprise militaire, le ministère de la défense apportera à Lure le concours financier des crédits du FRED. Les dotations inscrites au projet de budget pour 1997, en forte augmentation par rapport aux années précédentes, permettront de participer aux projets de reconversion dont la crédibilité aura pu être établie selon les procédures en vigueur.

Les questions que vous évoquez concernant le calcul des dotations budgétaires annuelles de l'Etat relèvent d'un examen dépassant la compétence du ministre de la défense et a fortiori du secrétaire d'Etat à la recherche. Le délégué interministeriel aux restructurations de défense est dès à présent saisi de ce problème et devra veiller à ce que son règlement preserve les intérêts économiques de la ville de Lure et de ses habitants.

J'ajoute enfin que la situation de Lure pourra être examinée dans le cadre de la convention régionale Franche-Comté d'accompagnement des restructurations de la défense, qui devrait être signée prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1168

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 octobre 1996, page 5050

**Réponse publiée le :** 9 octobre 1996, page 5172

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 octobre 1996